

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



## Rapport

### Champ de formations Droit et sciences politiques

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Claudia Ghica-Lemarchand, présidente

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport réalisé en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

### Présentation du champ

Le champ *Droit et sciences politiques* est représenté par une offre de formation très complète se composant d'une licence *Droit* (à vocation généraliste), une licence *Administration publique*, trois licences professionnelles (*Métiers du notariat ; Management et droit du transport maritime ; Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière*), et neuf mentions de master (*Droit privé et sciences criminelles ; Droit public ; Droit des affaires ; Droit international et européen ; Droit patrimonial, immobilier et notarial ; Histoire du droit ; Droit de la santé ; Droit et management de la culture et des médias ; Etudes politiques*). Les mentions de master se déclinent en de très nombreuses spécialités (recherche, professionnelle ou indifférenciée).

Trois composantes interviennent dans cette offre de formation, de manière inégale : la Faculté de Droit et de Sciences politiques (FDSP) portant la totalité de ces formations sur plusieurs sites, l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMPGT) intervenant dans le cadre de la licence *Administration publique* et du master *Droit et management de la culture et des médias*, l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix intervenant dans le master *Etudes politiques* et dans la 3<sup>ème</sup> année de la licence (L3) *Administration publique*.

De surcroît, certains diplômes sont portés conjointement avec d'autres composantes d'Aix-Marseille Université (AMU) : la Faculté d'économie et de gestion pour la spécialité *Lutte contre la criminalité financière et organisée* du master *Droit privé et sciences criminelles* ; la Faculté de médecine dans le cadre du master *Droit de la santé*. Le master *Etudes politiques* repose sur une collaboration entre l'IEP et l'Ecole de journalisme et de communication, et est délivré par convention par l'AMU ; à la suite de graves difficultés survenues, une nouvelle habilitation pour l'ensemble des spécialités de ce master est intervenue au cours de la période. Enfin, une double diplomation avec l'Université d'Ottawa est proposée dans le cadre du master *Théorie du droit*.

Le champ de formation *Droit et sciences politiques* jouit d'une grande reconnaissance au sein d'AMU, prenant en compte autant le rôle historique fondamental de cette discipline dans la fondation de l'établissement (remontant au XV<sup>ème</sup> siècle), que l'importance actuelle de cette discipline réunissant plus de 10 000 étudiants. Bénéficiant d'un prestige indéniable, l'offre de formation attire de nombreux étudiants au plan national, et a su nouer des partenariats intéressants au plan international privilégiant le bassin méditerranéen et l'espace européen, mais sans négliger des possibilités de relations avec l'Asie et l'Amérique du Nord. Les liens noués avec le monde professionnel sont solides et se traduisent par l'organisation de diplômes professionnalisants conçus pour répondre aux attentes locales en termes d'emploi autant que par des manifestations classiques (stages, manifestations conjointes, participation aux enseignements). L'offre de formation s'adosse à 13 laboratoires de recherche, dont 2 unités mixtes de recherche (UMR), réunissant des chercheurs bénéficiant d'une reconnaissance nationale et internationale.

### Synthèse de l'évaluation des formations du champ

L'objectif des formations proposées dans le cadre du champ *Droit et sciences politiques* est d'assurer une bonne formation de base en licence de droit et une insertion professionnelle rapide et large via les licences professionnelles (LP) et les masters tenant compte, à la fois, tant des besoins locaux spécifiques que des opportunités nationales.

Les formations proposées sont organisées de manière à répondre aux objectifs poursuivis. Une articulation cohérente des formations est retenue afin de couvrir l'ensemble des disciplines du champ (droit privé, droit public, sciences criminelles, sciences politiques). L'offre de formation assure une spécialisation progressive. Si elle présente une vocation académique généraliste en début de parcours (licence *Droit*), en permettant de donner une « coloration » par le choix des matières approfondies, elle offre de multiples choix de spécialisation en master grâce aux diverses spécialités recherche, professionnelle ou indifférenciée inscrites dans chaque mention. Les LP aux objectifs ciblés échappent à cette logique, ainsi que le master *Etudes politiques* préparé à l'IEP qui reste très généraliste - trop sans doute - en 1<sup>ère</sup> année de master (M1).

Le champ est structuré en pôles cohérents et visibles (transports, immobilier, environnement, notariat, santé). Des parcours de facture classique (mentions de master *Droit des affaires, Droit international et européen, Droit public, Histoire du droit, Droit privé et sciences criminelles, Etudes politiques, Droit de la santé*) côtoient ou abritent des formations d'une grande originalité (mention de master *Droit et management de la culture des médias*, spécialités de master *Droit vitivinicole et des produits de qualité, Droit du sport, Monde asiatique des affaires, Droit et gouvernance des énergies, Action et droit humanitaires, Droit de la reconstruction des états*) pour certaines transversales (par exemple, mention de master *Droit de la santé, Droit et management de la culture et des médias*). Certaines formations présentent une structure originale, comme la licence *Administration publique* qui se déroule sur trois années, le master *Droit de la santé* avec une véritable continuité de deux ans et le master *Histoire du droit* proposant une formation véritablement intégrée en deux ans. La présentation de la licence *Administration publique* contient, néanmoins, quelques imprécisions sur l'articulation des différents parcours de L3 entre trois entités différentes (FDSP, IEP, IMPGT), appréciation valant aussi pour le master *Etudes politiques* et l'implication de l'Ecole du journalisme. Certaines spécialités de master bénéficient d'un rattachement à deux mentions censé leur offrir une plus grande visibilité (*Théorie du droit, Droit de la reconstruction des Etats, Droit immobilier privé et public*). Ainsi, la spécialité *Métiers de la défense : conseil et formation juridique des forces armées*, doublement rattachée au master *Droit privé et sciences criminelles* et au master *Droit public*, paraît garder exclusivement ce dernier rattachement pour un positionnement plus clair en lien avec la formation professionnelle visée.

Le positionnement des formations du champ dans l'environnement est très bon, ce qui explique, sans doute, sa grande attractivité. Il repose, d'une part, sur l'identification précise des besoins locaux afin de caler l'offre sur la demande ; la licence professionnelle *Management et droit du transport maritime* est l'exemple-type de cette démarche (réponse apportée à la demande de formation spécifique des acteurs locaux et du Grand port maritime de Marseille). D'autre part, il repose sur une insertion fort cohérente dans le contexte académique et socio-professionnel régional. Des partenariats sont noués avec les autres universités de la région et le nombre important d'étudiants inscrits en master témoigne de l'attractivité des formations au plan local, régional, voire national. En outre, de nombreux partenariats noués avec des instances professionnelles témoignent du bon ancrage des formations dans leur environnement professionnel (barreaux, juridictions, notariat, huissiers, armée, collectivités territoriales, organismes professionnels dans les domaines de la santé, de l'immobilier, du transport maritime, le Port autonome de Marseille, le Commissariat d'énergie atomique, le Centre de Formation à la formation bancaire, etc.).

Les équipes pédagogiques engagées dans la formation sont d'une grande qualité, ce qui assure le prestige de l'établissement. Dispensés par des enseignants-chercheurs, essentiellement des sections 01 (Droit privé et sciences criminelles), 02 (Droit public) et 03 (Histoire du droit et des institutions), 04 (Sciences politiques) du Conseil National des Universités (CNU), bénéficiant d'une reconnaissance incontestable au plan national et international, les enseignements sont complétés par de nombreux professionnels encadrant les cours, les séminaires, les travaux dirigés, les stages ou intervenant dans de nombreuses manifestations. Afin d'enrichir l'appréhension des enjeux actuels, la formation se tourne vers d'autres disciplines afin d'assurer une transversalité recherchée dans la vie professionnelle contemporaine (professionnels de secteurs professionnels divers). Il convient cependant de veiller à l'équilibre des intervenants dans le cadre des formations. S'il est généralement conforme aux règles et usages en la matière, il convient de noter une insuffisante implication des enseignants-chercheurs dans la LP *Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière* et dans la LP *Management et droit du transport maritime*.

Les effectifs engagés dans ce champ disciplinaire témoignent de l'attractivité de l'offre de formation. La Faculté de Droit et de Sciences politiques compte plus de 10 000 étudiants, tous diplômes confondus. Le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant (selon les diplômes, il varie de 75 % à 85 %), même s'il peut être noté que le taux de réponse aux questionnaires permettant de le mesurer reste relativement faible. Il est important de noter que les LP ne conduisent pas nécessairement à une insertion professionnelle immédiate des diplômés ; ils sont très nombreux à poursuivre des études universitaires en master, pratique qui est contraire à la logique de formation professionnelle courte de ces diplômés.

La place de la recherche dans la formation est assurée à tous les niveaux, mais de manière inégale, et s'appuie sur 13 laboratoires de recherche, dont 2 UMR. La licence initie à la recherche, alors que le master forme à la recherche de manière plus ou moins approfondie, selon sa finalité. La volonté de reconnaissance et de développement de la recherche se traduit par la prise en compte d'un module d'initiation à la recherche en M1 (toutes spécialités confondues) valorisé de six crédits européens (ECTS). Cette initiative permet de développer et mettre l'accent sur la recherche, rôle fondamental des universités, et doit être soulignée. L'environnement recherche est porteur : enseignants-chercheurs publiant régulièrement, recherches collectives (contrats de recherche) organisées, manifestations scientifiques diverses ouvertes aux étudiants, l'obtention de l'A\*MIDEX (projet d'initiative d'excellence) pour le master *Droit international et européen*.

La place de la professionnalisation représente un des atouts majeurs de l'offre de formation déployée par le champ *Droit et sciences politiques*, et est progressivement mise en place au cours du cursus de formation (près de 1 000 professionnels). En licence *Droit*, elle est peu prononcée, mais met en contact les étudiants avec des professionnels impliqués dans les enseignements. En licence professionnelle et en master, les professionnels sont impliqués dans le cadre de l'élaboration des formations et de l'évaluation. La LP *Management et droit du transport maritime* fait l'objet d'une certification professionnelle se traduisant par une diplomation par l'AFTRAL (grand pôle de formations supérieures en transport logistique en France). Plusieurs organisations professionnelles, institutions locales et sociétés participent et soutiennent matériellement et professionnellement des initiatives intégrées dans la vie universitaire. Néanmoins, on peut regretter que les partenariats avec des institutions ou organisations professionnelles ne soient pas formalisés et institutionnalisés dans le cadre des LP et de certains masters tournés résolument vers l'insertion professionnelle. De nombreux projets sont présentés dans ce sens, ce qui démontre une prise de conscience sur ce point. Les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne sont toutefois pas toujours actualisées.

La place des projets et des stages prend progressivement de l'importance au sein de la formation. Différentes approches sont retenues en adéquation avec les objectifs des formations proposées : stage obligatoire de six ou trois mois, stages de durée moindre conduisant à la rédaction d'un rapport, projet professionnel collectif encadré pédagogiquement, organisation d'un cycle de conférences, rédaction de revue. Plus précisément, il convient de souligner que les stages effectués en M1, même s'ils ne sont pas obligatoires, donnent lieu à une valorisation en ECTS. En revanche, le stage en LP *Les métiers de l'immobilier dans la construction et la gestion immobilière* est de 8 semaines, avec le projet de le porter à 10 semaines ; ce qui reste insuffisant au regard de la réglementation en vigueur.

La place de l'international a été prise en compte et calibrée dans le cadre de l'offre de formation. Les partenariats noués répondent à des logiques différentes. D'abord, la logique régionale a conduit au développement d'un partenariat important dans le pourtour méditerranéen (Liban, Italie, Espagne, pays du Maghreb). Ensuite, la logique européenne a permis la réussite du programme Erasmus en encourageant la mobilité sortante et entrante des étudiants (bourses de l'Université pour compléter les dispositifs Erasmus, bourses du Ministère ou de la Région pour les étudiants sortants ou enseignement de français pour les étudiants entrants). Enfin, le choix a été fait de soutenir un certain nombre de partenariats répondant à une demande contemporaine de développement des compétences linguistiques en anglais (Etats-Unis, Canada). Il importe de souligner le double diplôme AMU-Université d'Ottawa en master *Théorie du droit*, spécialité conjointe des masters *Droit privé et sciences criminelles* et *Droit public*. Le développement des partenariats avec l'Asie a conduit à proposer dans le master *Droit des affaires* une spécialité *Monde asiatique des affaires* scindée en deux branches - Chine et Japon. Néanmoins, la place des enseignements de langues ou des enseignements juridiques dans une langue étrangère semble inégale selon les diplômes. Si elle a une place importante en master *Droit des affaires* et *Etudes politiques*, tel ne semble pas être le cas dans les autres formations.

Les recrutements restent classiques, très ouverts en licence et en M1 (admission post-Bac - APB - et intégration en cours de parcours d'étudiants non-juristes avec obligation de valider des unités fondamentales), sélectifs en 2<sup>nd</sup>e année de master (M2 : niveau académique, lettre de motivation, adéquation de la formation et du projet). Peu de passerelles existent vers d'autres filières, mais la spécialisation progressive permet de choisir des options conduisant à des spécialités ou des parcours spécifiques en fin de cursus. Des dispositifs d'acquisition de compétences spécifiques ou de remise à niveau sont prévus dans des formations spécialisées (spécialités de masters *Monde asiatique des affaires*, *Lutte contre la criminalité financière et organisée*) ; toutefois, ils ne sont pas déployés dans d'autres formations hautement spécialisées alors que leur existence pourrait permettre d'attirer des professionnels (masters *Droit de la santé* et *Droit patrimonial, immobilier et notarial*). Si les dossiers présentés mentionnent l'ouverture de certaines formations en alternance, les documents présentés ne permettent globalement pas de mesurer la mise en place effective de cette modalité ; ce que l'on peut déplorer. La formation continue semble mise en œuvre dans le cadre des masters *Droit privé et sciences criminelles* et *Droit et management de la culture et des médias*.

Les modalités d'enseignement sont classiques - cours magistraux accompagnés éventuellement de travaux dirigés, séminaires - dans la mesure où la plupart des formations sont dispensées en présentiel. La formation ouverte à distance (FOAD) est proposée dans certaines formations (masters *Droit des affaires* et *Droit public*) ; une véritable volonté d'ouverture peut être déduite du fait qu'elle soit également proposée en L2 et L3 *Droit* et que des perspectives d'évolution en ce sens soient envisagées dans le cadre du master *Droit de la santé*. Néanmoins, certaines questions demeurent quant au volume horaire affecté aux cours ; la notice descriptive ne permet pas d'établir ou comprendre le calcul d'heures affectées aux différentes matières. La place du numérique est inégale selon les formations, mais elle est globalement insuffisante. Si tous les étudiants disposent d'un espace numérique de travail, d'un accès à la bibliothèque numérique et aux bases de données, d'un espace de stockage, seules certaines formations (master *Droit privé et sciences criminelles*, master *Droit international et européen*) intègrent les techniques pédagogiques s'appuyant sur le numérique (simulateur de jeux d'entreprise, blog alimenté par les étudiants, utilisation RSS pour l'actualisation, apprentissage de logiciels spécifiques). Des efforts de développement de ces techniques semblent déployés dans toutes les formations, mais ils doivent être poursuivis et accentués.

L'évaluation des étudiants repose sur des modalités classiques - examens écrits de durée différente selon la pondération des notes, accompagnés ou non de contrôle continu, examens oraux, appréciation des stages, mémoires, grand oral - ou plus innovantes - étude de cas ou dossier, jeux de simulation. La politique de l'établissement consiste dans l'application conjointe de notes de contrôle continu intégral et d'évaluation terminale. Néanmoins, il peut être remarqué que la durée des épreuves écrites de deux heures ou trois heures n'est pas déterminée selon le statut de la matière, qu'il existe des durées diverses pour les matières fondamentales intégrées au sein des mêmes unités, et que ces durées sont parfois trop courtes au regard de l'importance de la matière concernée et du nombre d'ECTS correspondants. La durée relativement courte de certaines épreuves écrites dans les matières fondamentales en master ne semble pas adaptée à l'évaluation des capacités d'analyse et démonstration requises.

Le suivi de l'acquisition des compétences est en cours de construction et informel. Il repose souvent sur des initiatives individuelles, isolées, spontanées, même si les compétences et les procédures à appliquer au sein des diplômes sont précisément analysées dans le cadre des différentes formations.

Le suivi des diplômés est disparate selon les formations évaluées. De manière globale, lorsqu'il existe, le suivi des diplômés est mis en place par l'Observatoire de la vie étudiante de l'AMU, ou l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'IEP. Il pourrait être complété et développé par un dispositif d'association d'étudiants en M2, avec mise en place d'un annuaire des anciens étudiants et site en ligne (dispositifs encouragés car volontaristes, peu coûteux et participatifs).

Si des procédures d'autoévaluation sont régulièrement mises en place et que certains organes disparates fonctionnent, les conseils de perfectionnement font défaut. Il est possible de remarquer une véritable volonté de les mettre en place, car ils sont systématiquement cités comme ayant commencé à fonctionner de récente date dans certaines formations (IEP, depuis 2016) ou à venir rapidement (dès 2017 pour les LP et les masters de la FDSP).

## Avis sur la cohérence globale du champ

Le potentiel stratégique du champ semble excellent, autant du point de vue de l'attractivité régionale, nationale et internationale que des formations proposées et dispensées par une équipe pédagogique de grande qualité ayant su tisser des liens de confiance et de collaboration étroite avec le monde professionnel.

La FDSP, l'IMPGT et l'IEP, depuis sa réforme en 2014, offrent des formations présentant une unicité disciplinaire au sein de l'établissement complétée par une originalité au sein de l'offre régionale, et même nationale pour certains diplômes. La diversité et la transversalité de l'offre de formation aurait gagné en clarté par une harmonisation des annexes descriptives et documents de présentation. L'offre de formation de niveau master doit par ailleurs faire l'objet d'une réflexion d'ensemble dans le cadre de la modification de la nouvelle nomenclature des mentions de master.

L'offre de formation juridique présente une cohérence embrassant la totalité des disciplines classiques (droit privé, sciences criminelles, droit public, histoire du droit, sciences politiques) et une pertinence compte tenu des besoins de la société contemporaines en intégrant, à la fois, la dimension professionnalisante et la spécialisation nécessaire à certains domaines d'activité. Des pôles forts (immobilier, transport, environnement, santé, notariat) permettent la coexistence de formations d'inspiration classique et de formations ponctuelles originales. La spécialisation dans certains secteurs juridiques (droit des affaires, notariat, sciences criminelles, droit public, international et européen) s'ajoute à la transversalité de certaines formations (par exemple, master *Droit de la santé*, master *Droit et management de la culture et des médias*). La professionnalisation devrait toutefois être renforcée par la mise en place de partenariats formalisés et pérennes, notamment dans le cadre des LP et masters. Si la place de l'international et des langues est indéniable, il convient de poursuivre l'effort de l'enseignement des langues étrangères et de favoriser les enseignements disciplinaires en langues étrangères, ainsi que d'intensifier l'ouverture internationale de certaines formations.

La coordination entre les différentes formations, tous niveaux confondus, est privilégiée afin de proposer une offre attirante sur le plan national et régional. Si la mutualisation est privilégiée afin de proposer une offre très complète et diversifiée, la coordination doit être renforcée entre les différents établissements et, plus particulièrement avec l'IEP. A ce titre, il peut être remarqué que la mutualisation semble faible dans le cadre de spécialités proches (notamment, la mutualisation entre IEP, la Faculté de droit et l'Ecole du journalisme pour la licence *Administration publique*, L3, le master *Droit et management de la culture et des médias*, et *Etudes politiques*) ; ce qui peut nuire à la lisibilité de l'offre et pourrait faire l'objet de réflexions communes engageant les établissements. D'ailleurs, ce manque de coordination est rendu parfaitement perceptible par le fait que le *Diplôme de l'IEP valant grade de master* délivré par la FDSP, n'est pas rattaché au champ étudié, *Droit et sciences politiques*, mais présenté de manière isolé dans le champ *Sciences sociales* de l'établissement.

Par ailleurs, le master *Histoire du droit* propose une formation très proche et recoupant certaines spécialités assurées par la Faculté de lettres, sans mettre en place une mutualisation ou coordination des enseignements ou formations.

### Recommandations :

L'offre de formation du champ *Droit et sciences politiques* proposée par l'AMU, est riche et complète. Toutefois, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Il conviendrait d'améliorer la coordination entre les différents établissements et composantes, et de réfléchir à des mutualisations notamment entre la FDSP et l'IEP. Au-delà, une réflexion globale doit être menée au regard de la nouvelle nomenclature des mentions de master qui impliquera certains repositionnement.
- De manière plus particulière, il conviendrait de repenser la durée des examens écrits en master (deux heures) afin d'améliorer l'appréciation des capacités d'analyse et d'argumentation juridiques des étudiants, d'harmoniser les annexes descriptives produites et d'actualiser les fiches RNCP.
- De plus, il serait nécessaire d'améliorer le suivi de l'acquisition des compétences et des diplômés par la mise en place de procédures institutionnalisées et de créer ou de renforcer des conseils de perfectionnement aptes à se saisir des divers outils de pilotage pour l'amélioration constante des formations.
- Enfin, les efforts consentis pour proposer des formations à distance ou en alternance devraient être poursuivis.

# Observations de l'établissement



Le Président de l'université

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**

HCERES

Directeur du Département d'Évaluation des  
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation  
des experts HCERES sur les formations  
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS  
Tél : 04 42 17 27 31  
[nathalie.almeras@univ-amu.fr](mailto:nathalie.almeras@univ-amu.fr)

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

  
**Yvon Berland**



# **Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)**

Champ de formations

---

**N° du rapport HCERES :  
C2018-EV-0134009M-DEF-  
FO180014958-020418-RT / 419810**

**Intitulé du champ de formations :  
Droit et sciences politiques**

**Avril 2017**

## Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
<b>Synthèse de l'évaluation des formations du champ</b>	
<b>Place de la professionnalisation</b>	Le rapport de l'HCERES mentionne, en p. 5 (1 <sup>er</sup> §), que les fiches du RNCP ne sont pas toujours actualisées. La faculté de droit et de science politique déplore également cette situation et profitera de la nouvelle accréditation pour y remédier.
<b>Place de l'international</b>	Le rapport de l'HCERES mentionne, en p. 5 l'inégale enseignement des langues ou en langue étrangère. Dans le cadre de la prochaine accréditation, la place des langues en M1 sera uniformisée pour toutes les mentions devant délivrer à la fois un enseignement de langue étrangère et un enseignement disciplinaire en anglais. Par ailleurs, il est fortement recommandé de poursuivre de tels enseignements au niveau du parcours, en fonction des besoins professionnels des étudiants.
<b>Evaluation des étudiants</b>	Le rapport déplore la durée relativement courte de certaines épreuves dans les matières fondamentales. Cette critique est globalement pertinente, et, précisément, la faculté de droit et de science politique prévoit de revenir à des durées d'évaluation plus longues dans la maquette soumise à accréditation.
<b>Suivi des diplômés</b>	Le rapport d'évaluation déplore un suivi des étudiants insuffisants. La FDSP participe et procède au suivi des diplômés en recourant aux services centraux de l'Université (DEVE et OVE chargé de mettre en place le suivi de l'insertion professionnelle et l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants) mis à sa disposition. Ainsi les enquêtes d'insertion professionnelle ont été menées pour l'ensemble des diplômes nationaux de la FDSP (L-LP-M). Les fiches présentent les résultats d'enquêtes réalisées, auprès des diplômés de 2012 et de 2013, 30 mois après l'obtention du diplôme. En outre, le service de la DEVE, a pu fournir des enquêtes statistiques afin de mieux identifier les taux de réussite, le profil des étudiants en échec ou en réussite, les poursuites d'études au sein de l'établissement ou à l'extérieur. A l'échelle de certains diplômes, la DEVE comme l'OVE ont été sollicités pour réalisés des enquêtes flash, organisées à la demande de la FDSP. La FDSP va travailler avec les services de l'université mais également les associations des étudiants pour mettre en place un réseau des anciens étudiants, stable et durable.
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation</b>	Le rapport déplore l'absence de conseils de perfectionnement. La faculté de droit et de science politique tient à préciser que les conseils de perfectionnement ont été institués <i>a minima</i> à l'échelle des diplômes nationaux (L-LP-M) et parfois en outre à l'échelle des spécialités, pour un fonctionnement à compter de l'année universitaire 2016-2017. Les conseils impliquant la participation de tous les acteurs externes et internes de la formation, ils ont été composés d'enseignants chercheurs, de personnels administratifs, d'étudiants et d'un tiers de professionnels. L'ensemble des conseils de perfectionnement de la FDSP ont été validés en Conseil de faculté.

## Avis global sur la cohérence du champ

### Avis global et recommandations

- S'agissant d'abord de la nécessité de développer la coordination entre les différents établissements et composantes, il convient de rappeler que si le champ de formation « droit et sciences politiques » est partagé entre la faculté de droit et de science politique, l'institut de management public et de gouvernance territoriale, et l'institut d'études politiques, la coordination entre ces structures ne se présente pas de la même manière entre l'IMPGT, qui est une composante d'AMU, et l'IEP, qui est un établissement distinct. Ensuite, la coordination entre ces trois structures est parfois rendue plus difficile par la nouvelle nomenclature des masters, qui empêche par exemple que soit maintenue une mention de master partagée entre la FDSP et l'IMPGT. Enfin, dans la préparation de la prochaine maquette d'accréditation, un travail de coordination est actuellement en cours, notamment sur la préparation aux concours administratifs et sur un parcours partagé de Master « carrières publiques ».
- S'agissant ensuite de la question de la durée des examens écrits jugée trop courte en master, on peut préciser que la durée des examens écrits sera légèrement augmentée dans la réforme de l'offre de formation soumise à accréditation. Dans le même sens, l'actualisation des fiches RNCP sera poursuivie, et la certification également, étant précisé que cette certification dépend d'un organisme extérieur à l'université.
- Enfin, s'agissant de la mise en place de conseils de perfectionnement, il convient de préciser que ceux-ci ont récemment été mis en place.